



OPCVM conforme aux normes européennes

CCR TRESORERIE USD

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A – STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

Code ISIN : FR0007011564

Dénomination : CCR TRESORERIE USD

Forme juridique : FCP de droit français

Société de gestion : CCR Asset Management

Gestion Comptable (par délégation) : BNP Paribas Fund Services

Durée d'existence prévue : Ce fonds a été créé pour une durée de 99 ans

Dépositaire / Conservateur : BNP Paribas Securities Services S.C.A.

Commissaire aux comptes : Ernst & Young Audit

Commercialisateurs : CCR Asset Management / Groupe UBS

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Classification

Monétaire court terme

Objectif de gestion

La gestion du fonds vise à obtenir une performance égale au LIBOR USD (London InterBank Offered Rate) 1 mois moins 17 points de base (capitalisé quotidiennement) sur la durée de placement recommandée.

Indicateur de référence

LIBOR USD 1 mois (London InterBank Offered Rate) : Taux d'intérêt de référence pour les prêts interbancaires sur la place de Londres du marché des euro-dollars.

Stratégie d'investissement

La politique d'investissement du fonds repose sur une sélection de titres des marchés de taux d'intérêts.

Le fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif dans des instruments financiers et notamment ceux des marchés obligataires et monétaires : obligations, titres de créance négociables et valeurs assimilées françaises et étrangères (émissions des pays de l'OCDE libellées ou échangées en US Dollar) à taux fixes, variables ou indexés, émis par des entités publiques ou le plus souvent privées.

En termes de notation, le portefeuille est investi dans des titres de haute qualité.

Un instrument du marché monétaire n'est pas de haute qualité de crédit s'il ne détient pas au moins l'une des deux meilleures notations court terme déterminée par chacune des agences de notation reconnues qui ont noté l'instrument. Si l'instrument n'est pas noté, la société de gestion détermine une qualité équivalente grâce à un processus interne.

Afin de poursuivre son objectif de gestion, le gérant pourra de manière discrétionnaire intervenir sur les instruments dérivés en couverture et en exposition du risque de taux et du risque de crédit.

Les véhicules de titrisation (Asset Backed Securities et Mortgage Backed securities) sont admis dans la limite de 30% de l'actif dans un but de diversification et/ou de recherche d'un rendement optimal.

Dans la limite de 10% de son actif, le fonds pourra investir en parts ou actions d'OPCVM de droit français de classification « monétaire court terme » et/ou d'OPCVM européen de classification équivalente afin de poursuivre son objectif de gestion. Ces OPCVM peuvent être gérés par le gestionnaire ou toute autre entité qui lui est liée.

De même, le fonds pourra procéder à des dépôts et à des acquisitions et cessions temporaires de titres.

CCR TRESORERIE USD

Prospectus simplifié

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, les emprunts d'espèces seront utilisés dans la limite de 10% de l'actif net et permettront au gérant d'investir ou répondre à des demandes de rachat sans être obligé de liquider des positions existantes.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

La politique de gestion mise en œuvre vise à minimiser les risques. Cependant, le fonds pourra présenter les risques suivants :

Risque de taux

En raison de sa composition, le fonds peut être exposé à un risque de taux. La valeur des titres peut diminuer après une évolution défavorable des taux d'intérêt. En effet, si les taux d'intérêt augmentent la valeur des titres en portefeuille peut baisser, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

L'exposition au risque de taux pourra être de 100%.

Risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la possibilité de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie. Il est fonction de la qualité des émetteurs et de la durée de vie des titres sélectionnés. Il peut porter sur 110 % de l'actif, en tenant compte des risques éventuels inhérents aux opérations de hors bilan.

Le dispositif de maîtrise des risques est fondé sur l'adéquation des deux approches suivantes :

- a) Une approche qualitative (analyse fondamentale) pour gérer le risque crédit au niveau de l'émetteur : étude de risque consistant à fixer une limite d'engagement par émetteur fonction de l'analyse des forces et faiblesses de sa structure financière, son secteur d'activité, son niveau de notation, ...
 - b) Une approche quantitative pour gérer le risque global du marché crédit : un outil spécifique permet à CCR Gestion de quantifier ce risque crédit, qui exprimé en euros est mesuré par la Valeur en risque (VaR) à 95% à 1 mois. La VaR est la perte que peut subir un portefeuille :
 - sous une certaine probabilité (niveau de confiance)
 - sur une certaine période de temps
 - sous des conditions normales de marché
- Le portefeuille est géré de façon à ce que cette perte potentielle ainsi mesurée, c'est-à-dire à horizon d'un mois et dans 95% des cas, soit compatible avec l'objectif de gestion du fonds, et donc que les moins-values éventuellement enregistrées sur le marché du crédit puissent être compensées par le dispositif de reversement des frais de gestion. La VaR ne doit en conséquence pas excéder le montant cumulé des provisions de frais de gestion de l'exercice en cours plus ceux de l'exercice précédent.
 - Pour s'assurer que cette contrainte de gestion est respectée, le gérant compare régulièrement la VaR crédit du portefeuille avec ce montant de frais de gestion disponibles en reprise. Si la perte potentielle du portefeuille mesurée par la VaR venait à dépasser le montant des frais de gestion disponibles, le gérant s'oblige à réduire son exposition au risque de crédit, et à ramener la VaR crédit au niveau requis.

Pour cette raison, mais aussi pour viser un ajustement du niveau de perte potentielle découlant de la VaR à celui des frais de gestion disponibles, le gérant peut-être amené à réduire l'exposition du portefeuille au risque de crédit et donc à cibler un niveau de VaR sensiblement inférieur au maximum de VaR autorisé par le niveau de frais de gestion.

Cette mesure du risque crédit par la VaR repose toutefois sur une approche statistique basée sur des données historiques de marché et qui ne prend pas en compte les situations extrêmes de marché. Dans les faits, l'évolution des marges de crédit des émetteurs peut impacter le portefeuille au-delà de ce qui est statistiquement estimé. Les pertes peuvent donc être supérieures aux pertes potentielles estimées.

Risque de perte en capital investi :

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection; il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

La description des risques, ci-dessus, ne prétend pas être exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du présent prospectus dans son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.

Le détail de cette rubrique est mentionné dans la note détaillée.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

CCR Trésorerie USD est un fonds qui vise, à travers sa politique de gestion, à tirer profit des marchés de taux et de crédit de façon à atteindre son objectif de gestion. Il est donc destiné à des personnes morales et institutionnelles, recherchant une rémunération de placement à court terme en US dollar présentant un rendement corrélé au LIBOR USD 1 mois, et averties des risques de crédit auquel s'expose le fonds.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels et à 1 mois, mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent.

Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Durée de placement recommandée

1 mois

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

Frais et commissions

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	néant
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	néant

Les Frais de Fonctionnement et de Gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,..).

Aux frais de fonctionnement et de gestion peut s'ajouter :

- *des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.*
- *des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.*
- *une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.*

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur-performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net moyen	0,02%TTC maximum
		Variable ; de façon à atteindre sur la durée de placement recommandée, une corrélation élevée de la performance du fonds avec celle du LIBOR USD 1 mois moins 17 points de base capitalisé quotidiennement. Ces frais font l'objet, à chaque calcul de valeur liquidative et sur l'actif du jour : - d'une dotation en provision, égale à 100% de la sur

Commission de sur performance (mécanisme de frais de gestion variables)	Actif net	performance du fonds, sur la journée, par rapport au LIBOR USD 1 mois moins 17 points de base capitalisé quotidiennement. - ou d'une reprise de provision, égale à 100% de la sous-performance du fonds, sur la journée, par rapport au LIBOR USD 1 mois moins 17 points de base capitalisé quotidiennement. Cette reprise de provision est plafonnée à hauteur des dotations de l'exercice. Elle sera complétée si nécessaire, par tout ou partie des frais variables de l'exercice précédent (inscrits en dette en faveur de la société de gestion jusqu'au terme de l'exercice qui suit la dernière clôture du fonds) dont le montant reste disponible pour une ou plusieurs reprises par le fonds en vue d'atteindre la performance visée en objectif de gestion, la société de gestion abandonnant en conséquence sa créance au titre de l'exercice précédent.
Montant maximum des frais de gestion de l'exercice, partie fixe et commission de surperformance : 0,50 % TTC de l'actif net moyen. Ces frais sont directement imputés au compte de résultat du fonds. Ils sont prélevés le dernier jour de l'exercice suivant celui de référence.		

La rémunération provenant des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres est intégralement acquise à l'OPCVM.

Régime fiscal

Les fonds communs de placement n'ayant pas la personnalité morale, ils ne sont pas assujettis à l'impôt sur les sociétés. Chaque porteur est imposé comme s'il était directement propriétaire d'une quotité de l'actif, en fonction du régime fiscal qui lui est applicable.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

Modalités de souscription et de rachat

Les demandes sont centralisées chaque jour de valorisation jusqu'à 14 h auprès du dépositaire BNP Paribas Securities Services, Grands Moulins de Pantin, 9 rue de débarcadère, 93500 Pantin et répondues sur la base de la dernière valeur liquidative connue déterminée la veille (ouvrée pour les fins de semaine et jours fériés US, français et jours de fermeture TARGET) ; les règlements y afférents sont effectués le deuxième jour ouvré qui suit la date de négociation de l'ordre de souscription ou de rachat.

Les demandes de souscription ou de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas Securities Services

Date de clôture de l'exercice

Dernier jour de bourse de Paris du mois de mars
(1^{ère} clôture : 31/03/1998)

Montant minimum de souscription

10 parts

Affectation des résultats

Capitalisation

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative

Sur la base des cours d'ouverture, et chaque jour de bourse où les marchés **américains** et français sont ouverts hormis les jours de fermeture « TARGET » ; la valeur liquidative précédant une période de fermeture desdits marchés (fins de semaine et jours fériés **US, français et jour de fermeture « TARGET »**) tient compte des intérêts courus de ladite période, et est datée du dernier jour de cette période.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative

Disponible dans les locaux de la société de gestion : CCR Asset Management

CCR TRESORERIE USD

Prospectus simplifié

Devise de libellé des parts

US dollar

Date de création

Cet OPCVM a été agréé par la Commission des Opérations de Bourse le 23 mai 1997. Il a été créé le 4 juin 1997.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Le document « politique de vote » et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles la Société de Gestion a exercé les droits de vote au cours de l'exercice, sont à la disposition des porteurs, sur simple demande au siège social de la société de gestion..

CCR Asset Management

44 rue Washington, 75008 Paris

tél : 01 49 53 20 00

e-mail : CCRAM-contact@ubs.com

Des informations complémentaires peuvent également être obtenues si nécessaire auprès de CCR Asset Management ou sur son site internet : www.ccr-am.com

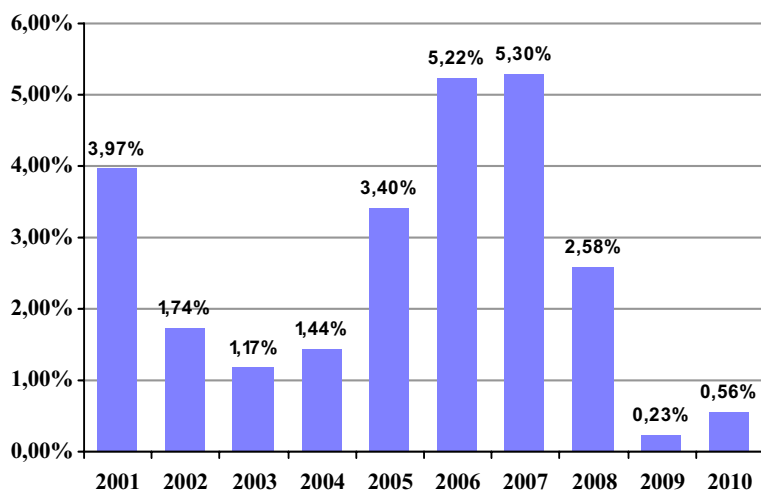
Date de publication du prospectus : 28 décembre 2011

Le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-France.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B - STATISTIQUE

Performances de l'OPCVM au 31/12/2010



Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	0,56%	1,12%	2,75%
Indicateur de référence *	0,28%	1,13%	2,81%

AVERTISSEMENTS ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les calculs des performances sont présentés coupons net réinvestis

* LIBOR USD 1 MOIS

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/03/2011

Frais de fonctionnement et de gestion	0,02%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : <ul style="list-style-type: none"> - des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement - déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur 	
Autres frais facturés à l'OPCVM Ces autres frais se décomposent en : <ul style="list-style-type: none"> - commissions de sur performance - commissions de mouvement 	0,17% 0,16% 0,01%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0,19%

Les frais de Fonctionnement et de Gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent

Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/03/2011

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	15,15%
Titres de créance	5,56%